

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Montbéliard

Arrondissement de Montbéliard

**COMMUNE DE COURCELLES-LES-MONTBELIARD  
(25170)**

Nombre de membres
en exercice : 11
présents : 10
votants : 10
ayants donné procuration : 0
absents excusés : 0
absente : 1
exclus : 0

Date de la convocation
03 janvier 2025

Date d'affichage
14 janvier 2025

<u>Objet de la délibération</u>
Annule et remplace la DCM 45/2024 Election d'un Adjoint au Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DELIBERATION N° 03/2025**

Séance du 10 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq  
Et le dix janvier à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents :** Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette PARRENIN, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI, Sylvie ROULLAIS et Jean-Marc ETIENNEY

**Était absente :** Sylvie BICHET

**Etaient représentés :**

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le vote pour l'élection d'un nouvel adjoint du 13 décembre n'étant pas valide puisque survenu avant l'acceptation de la démission de Madame Janine BARTEL par le Préfet en date du 17 décembre 2024, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;  
Considérant que les Adjoints au Maire sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;  
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

**Considérant** la démission de Mme BARTEL, Adjointe au Maire, il convient d'élire un nouvel adjoint qui viendra à la fin de la liste.

Deux candidates se sont présentées : Mme KOCH et Madame ROULLAIS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins :10

À déduire (bulletins blancs) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Hakima KOCH .....six (6) voix

- Sylvie ROULLAIS.....quatre (4) voix

- Madame Hakima KOCH, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Adjointe au Maire.

L'ordre des Adjoints au Maire est ainsi fixé :

Monsieur Jean-Louis CARRERE : 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur Robert PERSONENI : 2<sup>ème</sup> Adjoint

Madame Hakima KOCH : 3<sup>ème</sup> Adjointe

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance

Jean-Louis CARRERE

Le Maire,

Christian QUENOT